

Distr.
GÉNÉRALE

TIM/EFC/WP.1/SEM.54/2002/R.3 (Résumé)
11 juillet 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR
L'EUROPE
Comité du bois

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Commission européenne des forêts

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL



**COMITÉ MIXTE FAO/CEE/OIT DE LA TECHNOLOGIE, DE LA GESTION
ET DE LA FORMATION FORESTIÈRES**

**LE BOISEMENT DANS LE CONTEXTE DE LA GESTION
DURABLE DES FORÊTS**

Séminaire organisé dans le cadre de la vingt-quatrième session du Comité mixte FAO/CEE/OIT de la technologie, de la gestion et de la formation forestières

Ennis, comté de Clare (Irlande), 15-19 septembre 2002

Le boisement en Ukraine: vers une démarche axée sur la nature

Exposé de M. Sergiy Zibtsev

Résumé

Depuis les années 50, la gestion des forêts, en Ukraine, se concentre essentiellement sur la création de forêts artificielles. La superficie plantée chaque année a atteint 100 000 à 200 000 hectares pendant la période 1949-1964; 55 000 à 100 000 hectares pendant la période 1965-1990; et 35 000 à 40 000 hectares à compter de 1991. La superficie forestière totale a ainsi augmenté de 2,3 millions d'hectares et le volume total de bois a doublé, ce qui a permis d'acquérir, en matière de boisement artificiel, une vaste expérience de la gestion des ressources humaines, de l'application des techniques et de l'organisation. Ce boisement à grande échelle s'est fondé sur les résultats de nombreuses recherches scientifiques et expériences de terrain menées dans les quatre principales zones climatiques d'Ukraine. La réussite de ce boisement tient grandement à la démarche systémique adoptée tout au long du processus: sélection des arbres, réseaux de culture de semences et de pépinières, systèmes de protection des plantations forestières, techniques zonales de préparation, de plantation et de désherbage des sites, et soins cultureux initiaux. Simultanément, il a été publié des codes de pratiques recommandées en matière de boisement, des

GE.02-22820 (F) 200802 200802

principes directeurs relatifs aux types de plantation convenant aux zones de forêt, de steppe arborée, de steppe et de montagne, ainsi que des méthodes d'établissement de telles plantations.

En raison de la transition de l'Ukraine vers une économie de marché et de la mise en œuvre, par ce pays, de programmes internationaux de promotion d'une gestion durable des forêts, la fonction du boisement artificiel dans le secteur de la foresterie évolue. Le boisement artificiel devrait prévaloir dans les régions caractérisées par un climat défavorable et par une pollution atmosphérique intense ainsi que dans les zones récréatives (partie orientale de la steppe arborée, steppe), alors que la coupe d'abri reposant sur la régénération naturelle est indispensable dans les régions montagneuses (forêts d'épicéas et de hêtres/sapins/épicéas des Carpates) et dans la partie correspondante de la région de Polissya.

L'une des principales préoccupations, dans le domaine du boisement, est d'accroître la stabilité des forêts plantées en mettant en œuvre des pratiques forestières écologiquement rationnelles créant des conditions «quasi-naturelles».
